



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE L'ESSONNE

**CAHIER DES CHARGES POUR
L'ORGANISATION DES CHALLENGES
REFERENCES**

**Tout club souhaitant être organisateur de ces épreuves départementales
devra respecter scrupuleusement les points suivants :**

Jour : Dimanche

L'attribution de l'organisation est donnée au club pour 2 saisons s'il le désire. Elle pourra être éventuellement reconduite si aucune autre candidature n'est jugée favorable par le bureau directeur du CDE91, ou ôtée en cas de manquements au cahier des charges ayant eu une influence sur la bonne organisation de l'épreuve.

Au préalable :

- Envoi de la **feuille de route** de la compétition **minimum 3 semaines avant l'épreuve**
- Prévoir le transport du matériel prêté par le CDE91 sur les lieux, jours et horaires indiqués par ce dernier, et ce après une prise de rendez-vous avec l'ATD.
- Fléchage souhaitable du gymnase s'il n'est pas indiqué par l'affichage municipal
- 2 fonds de caisse minimum disponibles pour les inscriptions
- Présence d'une sono

L'espace de compétition :

- Installation de minimum 4 pistes électriques de 14 m et 16 pistes électriques de 10 m, avec un espace minimum de 2 m pour la sécurité des arbitres – Largeur minimum des pistes : 1,5 m
- Présence d'une buvette sur le lieu de compétition
- Gradins conséquents pour accueillir les spectateurs
- Présence d'un espace dédié au directoire technique
- Podium
- Vestiaires, toilettes
- Parking voiture (facultatif)



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DE L'ESSONNE

L'organisation des épreuves

- Application du règlement FFE, notamment concernant le matériel des tireurs et le quota des arbitres
- Gestion des compétitions informatisée obligatoire
- Récompenses (coupes, médailles ou lots) pour les 8 premiers de chaque catégorie
- Le médecin n'est pas obligatoire. Prévoir cependant une mallette de pharmacie destinée aux 1^{ers} soins
- Téléphone fixe ou portable afin de prévenir les pompiers si nécessaire
- Accès aux pistes uniquement réservé aux personnes accréditées.

Résultats

La diffusion des **résultats** et de **la liste des arbitres** devra être transmise au CDE91 (yp.poulin@gmail.com) dans un **délai de 48h** suivant la fin de la compétition, et ce afin de faciliter la rapidité de diffusion des classements réactualisés. Le format du fichier informatique demandé est le **PDF**.

Matériel prêté par le CDE91

Le non-retour ou la perte du matériel prêté par le CDE91 sera facturé aux clubs au tarif neuf en vigueur. Il est de plus demandé aux clubs de respecter le matériel emprunté, sous peine de se le voir refuser lors des demandes suivantes.

Le partenariat du CDE91 dans ces conditions :

- Diffusion de la feuille de route et des résultats aux clubs, et mise en ligne sur l'extranet FFE
- Prise en compte des résultats dans le classement départemental
- Prêt des pistes électriques
- Prêt des plaquettes pour les feuilles de poules
- Prêt des chronomètres
- Prêt des pesons
- Convocation d'un minimum de 8 arbitres

Yann POULIN
ATD du 91